32e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 39 29 SEPTEMBRE 1910

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie
DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Édition complète, *de 10 francs à l'*Édition partielle.
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. La religion de Buffon. — II. La fin de l'homme, d'après un « savant » d'aujourd'hui. — III. Chimistes : Lavoisier; Priestley. — IV. Dalton ; Avogadro ; Berzelius et ses précurseurs Klaproth et Vauquelin. — V. Le baron Thénard. — VI. « La République n'a pas besoin de savants. » — VII. Le mystère de la condamnation de Jeanne d'Arc. — VIII. Pierre Cauchon. — IX. Les complices de Cauchon. — X. L'Université de Paris et Jeanne d'Arc.

I. — D'une étude de M. Charaux, le distingué professeur de l'Université catholique de Lille, sur Buffon (*Etudes franciscaines,* juillet 1909), nous noterons ce qui touche à la religion du grand naturaliste du XVIIIe siècle.

Buffon, dans son *Histoire naturelle,* a donné plus d'une entorse à la Bible et au dogme catholique (notamment au dogme du péché originel). Il a eu maille à partir avec la Sorbonne ; mais au fond il avait la foi, une foi qui, comme il arrivait souvent dans ce siècle d'universelle ignorance religieuse, coexistait tant bien que mal avec des erreurs plus ou moins inconscientes. Il assistait tous les dimanches à la grand'messe à Montbard, et tous les dimanches donnait la valeur d'un louis aux quêteuses ; il communiait tous les ans à Pâques, dans la chapelle seigneuriale de Montbard. Il prenait volontiers des airs de philosophe; il disait, quand il recevait par exemple la visite d'un jeune freluquet à la mode, comme ce Hérault de Séchelles qui l'a si impertinemment pourtraicturé en septembre 1785, il disait que toute sa religion n'était que parade, concession au sentiment public : — « Pardieu, s'écriait-il, un soir que Hérault de Séchelles lui lisait des vers de Thomas sur l'immortalité de l'âme, pardieu ! la religion nous ferait un beau présent si tout ça était vrai. » Mais ces rodomontades étaient pure vanité de sa part ; car Buffon était la vanité même, presque aussi vaniteux que Voltaire, avec moins de bile et de férocité, mais avec une naïveté ineffable, dont cette mauvaise langue de Hérault de Séchelles nous a donné des exemples un peu chargés sans doute, mais malheureusement point invraisemblables (dans sa relation, *Visite à Buffon*, publiée par Em. Dard dans *Œuvres litt.* p. 3-56) [1].

Son familier favori était un capucin, le P. Ignace Boudot, de Dijon, spirituel et gai, boiteux et laid au possible. Il le fit nommer curé de Buffon (village à deux lieues de Montbard). C'est à lui qu'il se confessait; et le P. Ignace aimait à s'intituler « capucin de M. de Buffon ». Buffon le tutoyait, affectait devant les étrangers de l'appeler « mon cher enfant » ; il lui a fait une place dans son *Histoire naturelle*, au chapitre du serin, où il le cite comme son ami. Le P. Ignace prenait tout du meilleur cœur ; il connaissait la vanité de son pénitent.

Sa définition de la foi : avoir la foi, dit-il, c'est « s'élever vers la puissance créatrice par la force de la révélation, sans passer par la nature, tandis que la nature nous élève par les degrés de l'observation et de l'induction, du trône extérieur de la magnificence au trône intérieur de la toute-puissance. » — Ce n'est point très théologique ; mais Buffon ne se piquait point de théologie : il visait

[1] Buffon n'aimait pas Voltaire, au début : — « Sa jalousie, écrit-il à de Brosses en 1768, sa jalousie de de toute célébrité est telle qu'il voudrait enterrer tous ses contemporains. » — Mais Voltaire ensuite l'a lu, l'a loué, l'a appelé Archimède : voilà Voltaire transfiguré à ses yeux : — « Voltaire Ier », écrira Buffon en 1774, puis, se reprenant : non, dit-il, c'est une erreur, « jamais il n'existera de Voltaire second. »

Il parle de sa gloire à lui Buffon, qui est telle « qu'elle finira par le tuer, pour peu qu'elle augmente. Ce sont des lettres sans fin et de tout l'univers. »

Mais en attendant qu'elle le tue, il en veut toujours davantage. Il écrit en 1781 à son fils, alors à la cour de Catherine II :

« J'ai oublié de vous marquer, en parlant de buste et d'effigie, qu'on a mis, par ordre du Roi, au bas de ma statue, l'inscription suivante :

MAJESTATI NATURÆ PAR INGENIUM.

« Ce n'est pas par orgueil que je vous l'envoie ; mais peut-être Sa Majesté Impériale la fera mettre au bas du buste » (du buste qu'il lui adresse) « du buste qui n'exprimera jamais aux yeux de la Grande Impératrice les sentiments vifs et profonds dont il est pénétré : soixante-quatorze ans imprimés sur ce marbre ne pourront que le refroidir encore. »

surtout à la majesté, et il a atteint, tout au moins, la solennité.

Il écrivit un jour à Mme Necker que « la première de toutes les religions est de garder chacun la sienne » et que « le plus grand de tous les bonheurs est de la croire la meilleure. » Ceci non plus n'est pas très orthodoxe ; mais Mme Necker était protestante, et l'on peut ne voir dans cette manière de dire qu'une de ces formules de politesse comme on s'en permet trop souvent dans le monde même des catholiques sincères.

C'est à Mme Necker qu'il dictera sa dernière lettre, deux jours avant sa mort, avec un dernier mot pour le « Souverain Etre, qui l'avait favorisé de tous ses dons. »

Le lendemain, pris de faiblesse, il fit appeler un prêtre. Le médecin voulait attendre ; le malade ordonna; il craignait même que la religion ne vînt pas assez vite à son secours : — « Que le prêtre tarde d'arriver ! disait-il. Ils me laisseront mourir sans sacrements. » Enfin le prêtre arriva. C'était le P. Ignace qui, après avoir entendu la confession de Buffon, faite à haute voix, lui donna l'extrême-onction avec grand appareil. Ces devoirs remplis, le malade recommanda à son fils de ne « quitter jamais le chemin de la vertu et de l'honneur » ; puis il ferma les yeux et attendit la mort.

II. — Un type de savant incroyant et matérialiste, c'est le docteur Elie Metchnikoff, de l'Institut Pasteur. Il constate *(Médecine et Philosophie, Revue de Paris* du 1er juin 1910) que nous sommes mal bâtis ; qu'il y a quelque chose d'anormal, d'irrégulier dans notre existence, un problème, un mystère, dirait-il, si ce mot de mystère ne sentait pas la métaphysique. Nous sommes devenus des hommes, et nous restons des animaux. Nous avons hérité de nos ancêtres animaux une nature animale, c'est-à-dire un organisme adapté à la vie que mènent les animaux ; mais cet organisme ne s'accorde pas du tout, il est en contradiction permanente avec nos instincts humains, avec notre intelligence développée et exigeante.

Exemples d'héritages qui nous viennent de nos ancêtres animaux et qui ne nous servent à rien, bien plus, qui nous sont nuisibles : — le gros intestin et une bonne partie de l'intestin grêle : tout cela était très bon pour nos aïeux anthropoïdes et pour les singes actuels leurs fils, qui se nourrissent d'aliments crus et grossiers ; mais le singe promu homme a développé, par son intelligence, l'art culinaire à un point qui nous permettrait parfaitement de nous passer de tant de complications du tube digestif.

Autre exemple : la fonction sexuelle, qui se développe bien trop tôt, bien avant que les adolescents ne soient prêts pour la vie conjugale : d'où désordres, avarie... Bon pour les animaux, d'avoir des organes aussi précocement développés ; mais, pour les hommes, il n'en faudrait point de si bonne heure.

Autre exemple : la tête humaine a pris des dimensions... humaines, et le bassin des femmes s'est élargi en conséquence, mais point encore assez pour l'accouchement, qui persiste à rester toujours difficile. Voyez un peu : chez la femme le passage du fœtus prend d'une demi-heure à une heure trois quarts ; chez la jument, quatre à six minutes, tout au plus un quart d'heure : — « Il suffit de comparer la rapidité et la facilité de l'accouchement chez une femelle de cochon d'Inde et chez la femme, pour être convaincu *de la grande supériorité de la première.* Et cependant le cobaye vient au monde dans un état beaucoup plus développé que l'enfant nouveau-né... Le cobaye se met aussitôt à trotter,... il donne l'impression de jouir de l'existence. Après ce parallèle, *n'est-il pas bien difficile d'admettre la perfection de la nature humaine ?* »

Nous sommes mal bâtis. Notre développement complet demande une période de temps très longue; puis, à peine développés, voici la vieillesse qui commence prématurément ; et il faut songer à la mort. — Comment expliquer cette désharmonie ?

L'origine de cette désharmonie, très bien, c'est l'héritage malencontreusement reçu de nos ancêtres animaux. Mais quelle en sera la fin ? à quoi peut-elle tendre ? — « Les poètes, doués d'une sensibilité raffinée, ont depuis longtemps senti que l'homme tend vers quelque but particulier ; seulement ils n'ont jamais pu préciser en quoi il consiste. » Ce malaise humain, cette aspiration vague, M. Metchnikoff la compare à l'état d'âme d'une jeune fille qui se sent malheureuse sans se rendre compte du sentiment qui la trouble... :

De même qu'une jeune fille n'a pas conscience du but vers lequel elle tend passionnément, de même les hommes ne se rendent pas compte du but où ils aspirent et ne savent pas en quoi il consiste. Et cependant le besoin de le préciser, très profondément ressenti, a donné naissance à une quantité de *théories philosophiques et religieuses,* qui insistent surtout *sur la brièveté de notre existence,* interrompue avant son parfait accomplissement.

Mais toutes ces théories, qui supposent à la vie humaine un but autre qu'elle-même, qui essaient de nous orienter à quelque but supérieur, qui nous parlent de vie future, ou, à défaut de vie future, qui nous laissent entrevoir un « ensemble grandiose » dont nous ferions partie, qui par conséquent impliquent une réalité au-dessus de l'homme, toutes ces théories nous livrent « à la métaphysique, avec laquelle la science ne peut avoir rien de commun. »

La situation est-elle vraiment si désespérante qu'il soit impossible de comprendre le sens de la vie humaine sans l'acceptation de quelque force inconcevable pour notre entendement ?

Non, M. Metchnikoff ne se désespère pas pour autant. La science — sa science — n'a pas encore de solution définitive ; mais elle est en marche. La vie est trop courte ; il faut la prolonger. La vie est trop courte parce qu'encombrée d'*impedimenta* hérités de nos ancêtres animaux ; il faut

supprimer ces *impedimenta*, paralyser leur action nocive : c'est ainsi qu'on commence déjà à pratiquer l'ablation du gros intestin, ou, ce qui est plus sûr, à remplacer la flore sauvage microbienne qui s'épanouit dans ses profondeurs, par une flore cultivée, domestiquée, émondée de tous éléments vénéneux. La mort ainsi cessera d'être ce qu'elle est aujourd'hui trop souvent, la suite d'un empoisonnement microbien ; elle ne sera plus un accident ; elle sera « la mort naturelle ».

Et c'est cela, « la mort naturelle », qui est la fin de l'homme. Loin d'être objet d'épouvante, il est à croire au contraire qu'elle est « accompagnée de sensations infiniment douces » : c'est encore une hypothèse, mais qui n'est « pas dénuée de fondement : on a rapporté plusieurs cas où l'approche de la mort a été accompagnée de sensations très douces... Il ne manque pas d'autres faits qui indiquent l'existence d'un lien particulier entre la mort et l'impression de béatitude. On sait qu'une très grande joie est capable de causer la mort... »

Notre hypothèse est que l'homme possède un pressentiment vague de la mort naturelle, vers laquelle il aspire comme vers le but définitif de l'existence. Seulement cette mort ne peut être atteinte que tout à fait exceptionnellement, à cause de la brièveté de notre vie. Au lieu de se préparer par une vie rationnelle la sensation joyeuse de la mort naturelle, l'homme cherche l'oubli de son malheur dans les poisons végétaux, alcool, tabac ou opium.

Notre tâche est donc de conduire l'homme dans la voie que lui trace son pressentiment, et de l'amener à la béatitude de la mort naturelle. La science positive n'est pas encore en état de fournir la *preuve* de cette hypothèse...

Si pour le moment la science ne peut encore donner la *certitude* que le cycle idéal du développement de l'homme doive nécessairement amener la sensation d'une béatitude suprême et *le besoin ardent de la mort naturelle*, elle peut au moins promettre que le développement normal de l'homme assurera une vieillesse heureuse.

Le sens de la vie, dans son évolution progressive, sera alors satisfait à tel point que, *dans un âge très avancé, il se développera une sorte de satiété* qui, sans le secours d'aucune foi, paralysera la peur de la mort. La science autorise à promettre un si beau résultat.

Voilà tout ce que la science, par l'organe d'une de nos grandes revues et d'un savant qui fait parler beaucoup de lui, sait nous proposer pour résoudre le problème de la fin de l'homme et supplanter les antiques conceptions philosophiques et religieuses. Ce n'est pas d'une concurrence bien terrible.

III. — Et puis, M. Metchnikoff parle au nom de « sa » science, qui est assez étroite, paraît-il (et ce qu'on vient d'en lire suffirait à le démontrer), et qui n'est pas « la » science. La science authentique parle un autre langage. Nous avons recueilli ici l'an dernier [1] les témoignages des plus grands d'entre les mathématiciens, astronomes et physiciens du XIXe siècle. A la suite toujours du P. Kneller, nous y ajoutons le témoignage des chimistes.

[1] Voir l'*Ami* des 11 mars, 8 avril, 13 mai et 10 juin.

Les grands noms de la chimie au XIXe siècle, les noms de fondateurs, sont : — Lavoisier, qui est encore du XVIIIe siècle mais à qui l'on ne peut se dispenser de faire place ici, puisqu'il est à juste titre appelé le père de la chimie moderne ; — l'anglais Dalton, fondateur, avec le suédois Berzelius, de la théorie atomique ; — Jean-Baptiste Dumas, fondateur de la théorie de la substitution ; — les grands initiateurs de la chimie organique, qui sont, outre J.-B. Dumas, Chevreul et Liebig.

De **Lavoisier** tout le monde sait la mort tragique, à cinquante ans, le 8 mai 1794, sous la guillotine de la Révolution, et le mot féroce du président du tribunal révolutionnaire, Coffinhal, à qui il demandait un sursis pour achever des travaux entrepris pour la gloire de la République : — « La République n'a pas besoin de savants, il faut que la justice suive son cours. » — « Il ne leur a fallu, disait le lendemain Lagrange au mathématicien Delambre, il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête, et cent années peut-être ne suffiront pas pour en reproduire une semblable. » De fait, après plus de cent ans écoulés, on ne voit guère que Pasteur qui puisse être mis sur le même plan que Lavoisier : ce sont de ces génies dont l'œuvre ne s'est pas bornée à enrichir le trésor de nos connaissances, mais qui nous ont construit un monde nouveau et ont changé pour nous l'aspect de l'univers en le peuplant d'êtres ou d'éléments jusqu'alors invisibles. Avant Lavoisier, tout le monde, toute la Philosophie et l'Encyclopédie du XVIIIe siècle, les chimistes les plus distingués eux-mêmes (comme l'anglais Priestley), s'accordaient à considérer l'univers comme formé de quatre éléments : l'air, l'eau, la terre, le feu. Tout le champ d'investigation de la chimie se bornait alors à scruter si ces quatre principes constituants pouvaient se transformer l'un en l'autre ; certains soutenaient que l'eau, par exemple, pouvait se changer en terre. C'est Lavoisier qui, le premier, par sa découverte de l'oxygène et son analyse de l'air, de l'acide carbonique, de l'eau, nous a révélé la constitution réelle de la matière ; qui nous a expliqué le mécanisme de la combustion, démontrant que la respiration n'est qu'un cas particulier de ce phénomène ; qui a mis en évidence la grande loi de la perpétuité de la substance et que rien ne se perd ni ne se crée ; qui a tracé le schéma du cycle vital, montrant comment la plante utilise l'énergie solaire pour élever la matière minérale à l'état de matière organique et comment cette énergie solaire emmagasinée par le végétal retourne un jour avec la matière organique à l'état minéral.

Or, ce génie fut toujours chrétien. « C'est ce qui ressort, dit M. G. Lemoine (*Revue des questions scientifiques*, t. I, p. 78-9), de tous les documents retrouvés sur sa vie dans ces dernières années, et particulièrement du témoignage, certes non suspect, de Grimaux, qui avait eu entre les mains beaucoup de papiers de ce grand homme. » — Voici ce que dit Grimaux (*Lavoisier*, p. 33) :

Elevé dans une famille pieuse qui avait fourni plusieurs prêtres à l'Eglise, Lavoisier en avait gardé les croyances. A un écrivain anglais, Edouard King, qui lui avait envoyé un ouvrage de controverse, il écrivait : — « C'est une belle cause que vous entreprenez de défendre que celle de la révélation et de l'authenticité des Saintes Ecritures, et, ce qui est remarquable, c'est que vous employez dans ce moment pour les défendre précisément les mêmes armes qu'on a employées bien des fois pour les attaquer. » — Lavoisier était patron laïque de la chapelle de son château de Fréchines, et à ce titre il nommait le chapelain, auquel il donnait annuellement 290 livres.

L'anglais **Priestley,** dont le nom vient de se trouver sous notre plume, est, lui aussi, un des grands noms de la chimie de ce temps-là, un des premiers à suivre la voie nouvelle ouverte par Lavoisier (tandis que les demi-savants s'encroûtaient dans leurs préjugés, et, à la suite de Marat, qui se piquait de science, qualifiaient tout uniment Lavoisier de « coryphée des charlatans »). Priestley (né en 1733, † 1804) non seulement ne se désintéressait pas des questions religieuses ; mais il eut le tort de se faire théologien et de prendre part à des polémiques très vives dans le sein de son Eglise anglicane et en faveur des « congrégations » dissidentes (il est vrai que, dans les Eglises séparées, chacun peut se croire autorisé à jouer au théologien, et même au pape). Priestley, à l'encontre du sentiment public anglais, entra dans le courant des idées révolutionnaires ; fut même élu en 1792, par le département de Rhône-et-Loire, député à la Convention, mais n'y vint jamais siéger ; polémiqua vivement, dans son pays, contre le grand anti-révolutionnaire Burke ; faillit même, pour ce, être écharpé par la populace de Birmingham, qui saccagea et brûla sa maison et son laboratoire avec tous ses instruments de travail ; dut s'expatrier et se fixa en Amérique, en Pensylvanie, sous la protection du président des Etats-Unis, Jefferson. — Voici comment Cuvier nous raconte sa mort :

Ses derniers moments furent remplis par les épanchements de cette piété qui avait animé toute sa vie. Il se faisait lire les évangiles et remerciait Dieu de lui avoir donné une vie utile et une mort paisible. — « Je vais m'endormir comme vous, disait-il à ses petits-enfants qu'on emmenait, mais nous nous réveillerons tous ensemble pour un bonheur éternel, » témoignant ainsi dans quelle croyance il mourait. Ce furent ses dernières paroles.

IV. — Les deux grands initiateurs de la théorie des atomes et des équivalents sont Dalton et Berzelius.

Sur l'anglais **Dalton** (né en 1766, † 1844), nous trouvons le témoignage de la *Nouvelle Biographie générale,* t. XII, p. 830, peu détaillé, mais qui permet au moins de le compter parmi les croyants :

Chez Dalton le caractère de l'homme égalait la supériorité des lumières : il fut un modèle de vertus sans ostentation, et de religion sans fanatisme.

Témoignage analogue de la *Gazzetta piemontese* (organe officiel du gouvernement sarde) sur la mort du comte Amédée **Avogadro,** † 1856, l'inventeur de la loi qui porte son nom : *Religioso senza intolleranza, dotto senza pedanteria* (il n'est pas téméraire de penser que c'est à titre précisément de journal officiel que la *Gazzetta* a ajouté, à ce qualificatif de « religieux, » la restriction chère à toutes les couches officielles : « sans intolérance »).

Le suédois Jacques **Berzelius** (né en 1779, † 1848) est, après Lavoisier, le plus grand nom de la chimie moderne et le premier analyste de son siècle. Or, voici le témoignage que, dans son *Traité de Chimie*, il rend à la finalité, à la nécessité d'admettre une cause consciente pour expliquer le passage de la matière inorganique à la vie :

Une puissance incompréhensible, étrangère à la nature inanimée, a introduit ce principe (le principe de vie) dans la masse inorganique ; et cela s'est accompli, non point comme un effet du hasard, mais avec une merveilleuse variété, avec une sagesse extrême, dans la vue claire de produire des effets déterminés et une série ininterrompue d'êtres passagers qui tirent leur origine les uns des autres et chez lesquels l'organisme détruit des uns sert à la conservation des autres. Tout ce qui tient à la nature organique annonce un but sage et se distingue comme production d'un entendement supérieur ; et l'homme, en comparant les calculs qu'il fait, pour atteindre un certain but, avec ceux qu'il trouve dans la composition de la nature organique, a été conduit à regarder sa puissance de penser et de calculer comme une image de cet Etre à qui il doit son existence.

Nonobstant, une philosophie à courte vue a pensé se donner un brevet de profondeur en prétendant que tout est l'effet du hasard et que c'est le hasard qui a assuré à certaines formes, de préférence à d'autres, la capacité de se maintenir, de subsister et de se reproduire. — Mais cette philosophie n'a point compris que ce qu'elle décore du nom de hasard dans la nature inanimée, est quelque chose de physiquement impossible. Tous les effets procèdent de causes, sont produits par des forces : ces forces (comme notre vouloir humain) tendent à entrer en activité et à se satisfaire, pour atteindre ainsi un état de repos assuré qui ne peut être la suite de quoi que ce soit qui réponde à notre concept de hasard... Il sera toujours plus honorable pour nous d'admirer une Sagesse bien supérieure à toutes nos conceptions, que de vouloir, par orgueil de philosophes et par une série de déductions claudicantes, nous élever à une prétendue connaissance de choses qui vraisemblablement dépassent à jamais la portée de notre entendement.

Voilà une noble profession de foi philosophique. Berzelius, dans ses écrits scientifiques, n'a pas eu l'occasion de nous parler de sa foi religieuse ; mais on sait, par le témoignage de son ami le célèbre anatomiste et ethnographe Anders August Retzius, qu'il avait « une religion haute et profonde. » De plus, il a laissé des lettres et des écrits intimes qu'un de ses pairs en chimie, Söderbaum, s'occupe en ce moment à revoir en vue d'une publication prochaine ; et Gustave Retzius, le fils d'August, et lui-même histologiste de renom, a bien voulu en donner quelques fragments en communication à M. de Cyon, qui les transcrit avec allégresse dans la préface de son récent ouvrage sur les glandes vasculaires [1] :

[1] M. de Cyon a été présenté à nos lecteurs il y a quelques mois (*Ami* 1910, p. 440-441), à propos de son beau travail *Dieu et Science*. Le volume auquel nous

Nous devons à Dieu, écrivait Berzelius en 1837, une profonde reconnaissance et nos cantiques de louanges pour les grâces qu'il nous a accordées. Moi en particulier je lui dois beaucoup : de grands succès dans ma vie, et sans trouble ni inquiétudes. Ma vie a commencé dans des conditions bien modestes ; mais arrivé au terme (il avait cinquante-six ans alors), Dieu en soit béni, je me suis senti le plus heureux du monde, car j'ai suffisamment pour mes besoins, et quelque chose encore en plus pour venir en aide aux autres.

(En 1841, à l'occasion de la mort de sa sœur) : Remercions Dieu de tout notre cœur pour les années qu'elle nous a été conservée... Ne nous plaignons pas des desseins de Dieu. Soumettons-nous humblement à sa volonté, et laissons couler nos larmes, dans le souvenir reconnaissant de ce que la sainte qui est maintenant dans son éternité, a été pour nous. Elle ne s'est jamais plainte de la lourde croix qu'elle a portée dans un esprit de joyeuse confiance en Dieu, — en Dieu qui voit notre cœur et qui seul connaît le bien que nous avons voulu réaliser dans la sincérité de nos cœurs sans en avoir toujours la force. ...Elle a été une femme extraordinairement douée, dans sa personnalité propre, et ensuite comme amie, comme mère, comme épouse. Elle en reçoit maintenant la récompense, encore qu'il puisse nous sembler, à notre jugement étroit et borné, que cette récompense est venue trop vite et trop soudainement.

Nous devons en ce monde être contents du sort que le Seigneur nous accorde et nous donner fidèlement à lui (1841).

Hier le Seigneur m'a sauvé d'un grand malheur. J'étais occupé à une expérience d'un tout à fait nouveau genre, dont je n'attendais point du tout d'effets violents, quand tout à coup les gaz firent explosion avec une détonation épouvantable ; une partie du gaz enflammé vint atteindre ma tempe gauche et me brûla les cheveux et les sourcils... Je ne puis assez remercier Dieu de m'avoir sauvé. (1842).

Je n'ai pas le droit de me plaindre que, soumises au destin ordinaire des hommes, mes forces psychiques décroissent avec l'âge. De tout mon cœur je remercie Dieu qui m'a permis tout le long de ma vie de les dépenser sans qu'elles baissent.

Parmi les savants qui par leurs innombrables analyses de tous les minéraux possibles ont frayé les voies à Berzelius, ceux qu'on cite le plus souvent sont l'allemand **Klaproth** (né en 1743, † 1817 : il a découvert l'uranium, le titanium et la zircone ; son *Dictionnaire de Chimie* a été traduit en français en 1811), et le français Louis-Nicolas **Vauquelin** (né en 1763, † 1830, associé aux travaux de Fourcroy, puis professeur à l'Ecole des Mines, à l'Ecole Polytechnique, au Collège de France, à la Faculté de Médecine, etc. : il a découvert le chrome et la glucine [1] et publié 180 Mémoires dans les recueils scientifiques du temps). — Or, pour Klaproth, nous savons, par le témoignage de Leonhard et de ses amis de Berlin, qu'il était « plein de piété », piété protestante sans doute, mais qui suffit à montrer tout au moins que la science chez lui n'étouffait pas le sens religieux. — Quant à Vauquelin, qui fut surpris par la maladie dans son pays natal, à Saint-André-d'Hébertot (près de Pont-l'Evêque en Normandie), l'*Ami de la Religion* (28 novembre 1830, t. LXII, p. 79) note : « Etant allé passer quelque temps dans son pays, il a été surpris par la maladie au château de M. Duhamel, maire du lieu. Il a rendu hommage à la religion, en recourant aux sacrements et aux prières de l'Eglise, » † 14 nov. 1830.

V. — C'est Vauquelin qui fut l'initiateur du **baron Thénard**. Celui-ci n'était pas né baron, mais fils de pauvres laboureurs, en 1777, au village de La Louptière (près de Nogent-sur-Seine). Il n'en serait probablement jamais sorti, si la tempête révolutionnaire n'était venue obliger ses parents à quitter une exploitation qui leur était longtemps restée confiée. Il s'agit maintenant pour lui, l'aîné d'une demi-douzaine d'enfants, de se faire une situation. Ils se mettent à trois, trois braves jouvenceaux de Champagne, et décident d'aller étudier à Paris. Toute leur ambition serait d'en revenir, l'un, médecin du canton, les deux autres, apothicaires ; Thénard va jusqu'à rêver d'annexer à son apothicairerie un petit commerce d'épicerie.

Munis du bagage scientifique qu'ils ont reçu du curé de leur village, les voici en route pour Paris (1794). Ils gravissent les hauteurs du pays latin, et se mettent en quête de logis et de couvert. Ils ont seize sols chacun à dépenser par jour ! Ils dénichent un ménage de ces braves Auvergnats qui, pour s'assurer sur leurs vieux jours un abri dans leurs montagnes, distribuent trente ans de l'eau et du charbon aux Parisiens. Thénard entre en négociations avec la dame du logis, une mère Bateau, lui expose la situation pécuniaire. La mère Bateau, touchée de sa bonne mine et de sa foi en son étoile, agrée nos trois jeunes estomacs pour pensionnaires, à seize sols par jour. C'est le premier succès diplomatique (mais non le dernier) que Thénard dut à sa bonhomie et à sa simplicité. Seulement, il fallait être exact chez la mère Bateau : sinon, c'était l'abstinence ! Thénard y fut condamné une fois ou deux, ce qui lui fit contracter, disait-il plus tard, « une habitude de ponctualité dont je ne me suis jamais départi, et qui a ajouté à ma reconnaissance pour cette excellente femme. »

Tranquille ainsi dès le premier jour du côté du vivre et du couvert, Thénard va se donner sans encombre aux études. Deux maîtres alors enseignent la chimie à Paris : Fourcroy et Vauquelin, le premier plus brillant, le second plus expérimentateur. Thénard est tout yeux et tout oreilles à leurs leçons ; il écoute éperdument, mais, après examen consciencieux, se convainc qu'il ne comprend rien (ce dont ne se convainquent jamais les

venons de faire allusion, sur les glandes vasculaires, a paru en allemand, sous ce titre : *Die Gefässdrüsen als regulatorische Schutzorgane des Zentralnervensystems*, in-8 raisin de xx-372 p., avec 117 dessins et 8 cartons, Berlin, libr. Julius Springer. La préface où il renouvelle en termes magnifiques sa foi en l'alliance indissoluble de la religion et de la foi, est datée de Paris, 26 février 1910.

[1] D'autres écrivent *glycine* : ce qui semble plus rationnel et plus conforme à l'étymologie grecque γλυκύς. — De même pour un autre mot de même racine, l'orthographe flotte entre *glucose* et *glycose*. — D'autre part, dans les composés *glycogénie* (la fonction *glycogénique* du foie). *glycosurie* (présence du sucre dans les urines), je n'ai jamais vu écrire autrement que par l'*y*.

incapables). Ce qu'il comprend, par exemple, c'est que, dans une science qui n'est pas spéculative, il faut commencer par apprendre le métier, par mettre la main à la pâte. Il faut aller au laboratoire.

Vauquelin, qui était pauvre, admettait bien dans son laboratoire ceux de ses élèves qui pouvaient lui payer une rétribution de vingt francs par mois; mais c'était là une combinaison à laquelle le budget de Thénard ne pouvait se prêter. Il fallait pourtant, coûte que coûte, s'ouvrir les portes du laboratoire de Vauquelin. Thénard s'arme de courage, va trouver le savant, lui dit sa situation, le supplie de l'agréer, ne fût-ce que comme garçon : ses services l'acquitteront.

Vauquelin, qui a déjà écarté de pareilles demandes et qui, lui aussi, doit compter avec son budget, Vauquelin refuse. Thénard se voit déjà perdu, mais cette fois encore, c'est sa bonhomie qui l'a sauvé. Au cours de l'entretien, les sœurs de Vauquelin s'étaient furtivement introduites : le chagrin du jeune homme, sa simplicité, ses formes campagnardes surtout, les ont vite conquises. — « Mais il est gentil, ce petit, fait une voix protectrice; tu devrais le garder; il aiderait dans le laboratoire et surveillerait notre pot-au-feu, que tous tes muscadins laissent trop bouillir. »

Et Thénard est agréé. — « Je n'ai jamais été assez ingrat, disait-il plus tard, pour oublier qu'un pot-au-feu qui bout ne fait que de la mauvaise soupe ! » Son caractère facile, la sagacité de son esprit, le font aimer de tous les jeunes gens qui fréquentent le laboratoire : par eux il élargit le cercle de ses études et trouve à développer ses remarquables aptitudes.

Au bout de trois ans, Vauquelin fait admettre Thénard comme professeur dans une institution. Le jeune homme ne payait pas de mine, et moins encore d'accent; il résolut d'imposer à son estomac des abstinences périodiques qui lui permettaient d'amasser de temps à autre les trente sols nécessaires pour aller prendre au théâtre une leçon pratique de diction. Malgré tout, les progrès étaient lents [1]. Vauquelin, à quelque temps de là, l'ayant prié de le suppléer quelques jours dans son cours à l'Ecole des Mines, ce fut d'abord assez pitoyable; puis, à la cinquième leçon, Thénard commençait à se sentir un peu plus d'assurance et tentait de promener son regard dans la salle lorsque, dans un coin, il aperçoit Vauquelin lui-même et Fourcroy qui sourient à ses candides efforts : il pâlit et prend la fuite !

Mais on ne fuit pas éternellement quand on a le génie; et la vocation finit toujours par parler plus haut que toutes les timidités. Vauquelin et Fourcroy réussissent à installer leur jeune ami dans une chaire de répétiteur à l'Ecole Polytechnique; et voilà Thénard professeur pour la vie ! En 1804, il est titulaire de la chaire de chimie au Collège de France; en 1810, à l'Ecole Polytechnique; en 1821, doyen de la Faculté des Sciences; vice-président du Conseil royal de l'Instruction publique ensuite, membre de l'Académie des Sciences et de diverses Sociétés, administrateur du Collège de France en 1838, etc. 40 000 jeunes gens lui doivent leur formation scientifique : — « On peut dire que presque toute l'Europe a appris de M. Thénard la chimie, disait Flourens (secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences) quelques années après sa mort, et que la plupart des grands chimistes français ou étrangers s'honorent aujourd'hui en lui rendant hommage de leur savoir. »

L'enseignement toutefois ne représente que la part disparue de son activité scientifique. Ce qui nous en reste, c'est la multitude de ses découvertes. Son premier Mémoire à l'Académie est de 1799; et dès lors, pendant plus d'un demi-siècle, l'Académie l'a vu lui apporter plusieurs fois chaque année les fruits de recherches devenues les bases des progrès que lui doivent la science, les arts et l'industrie et dont les plus célèbres sont : la découverte du magnifique bleu d'outremer qui porte son nom; découverte de nouveaux éthers et théorie des éthers; procédé nouveau pour produire en abondance le potassium et le sodium (découvert par Davy); découverte du bore; amorce de la découverte du chlore (qui fut l'œuvre de Davy); — découverte surtout de l'eau oxygénée, en 1818, dont le bruit émut d'admiration toute l'Europe savante : les chimistes étrangers vinrent assister aux expériences; Berzelius accourt de Stockholm et entre un beau matin chez Thénard. Bien qu'ils ne se fussent jamais vus, aussitôt ils se reconnaissent et se sentent tout de suite vieux amis : — « Je viens, dit le grave Suédois, recueillir des connaissances dans votre France chimique, que vous faites si grande, si riche ! Votre eau oxygénée, je la verrai, n'est-ce pas ? » Et ils étaient en train de se dire mutuellement leur admiration réciproque, quand l'heure du cours à la Sorbonne sonne. Thénard se hâte à sa chaire, commence la leçon, puis soudain, ses yeux s'étant portés vers un coin de la salle, se trouble, balbutie, s'égare. Le public s'inquiète; Thénard retrouve sa présence d'esprit : — « Messieurs, vous allez comprendre mon trouble », et, montrant un coin de l'amphithéâtre : — « Mes-

[1] Quelques années plus tard, quand Vauquelin l'aura forcé à lui succéder dans sa chaire au Collège de France, Thénard prendra des leçons auprès de tout le monde, même de nos grands acteurs, Molé, Talma, mais toujours sans grand succès. Lui, qui réalisait des merveilles de transformation en chimie, ne transmuta pas son bon naturel champenois : c'est probablement la seule expérience qu'il ait manquée. — « Le campagnard ne se laissa pas effacer, dit Flourens, et bien lui en prit, car un cachet original, un peu rustre, mais tout français, a fait de M. Thénard un type que la nation entière a connu, qu'elle a aimé, et dont elle s'honore. » — Voir le très intéressant *Eloge historique* de Thénard, lu par P. Flourens dans la séance publique de l'Académie des Sciences du 30 janvier 1860 (Flourens, *Recueil des éloges historiques*, etc., IIIe Série, Paris, 1862).

sieurs, Berzelius est là. » Un cercle immédiatement se forme autour de l'illustre étranger ; ce sont des trépignements d'enthousiasme dont le bon Berzelius est tout abasourdi, si bien qu'il oublie son flegme et se laisse transporter sur un siège voisin de la chaire. — « Il est impossible, répétait-il, impossible, avec de tels élèves, de n'être pas bon professeur. » — « Je m'étais bien promis de vérifier très secrètement, dit-il plus tard à Thénard, si tout ce que la renommée m'avait appris de votre talent de professeur était exact. Je le trouve supérieur à votre renommée. »

Thénard était adoré de ses élèves. On le vit bien, le jour du fameux accident qui faillit lui coûter la vie, à l'Ecole Polytechnique. Il avait porté à ses lèvres un verre dont il n'avait pas vérifié le contenu ; il replace le verre sur la table et dit paisiblement : — « Messieurs, je me suis empoisonné. » Un frisson électrique se produit aussitôt et fait pâlir tous les visages. Il explique que c'est du sublimé corrosif qu'il a avalé, mais que le blanc d'œuf en combat les effets : — « Qu'on aille me chercher des œufs. » Tout le monde se précipite par portes et fenêtres ; une montagne d'œufs s'entasse, cependant qu'on est allé chercher Dupuytren à la Faculté de Médecine. Déjà, grâce à l'albumine, Thénard était sauvé ; mais Dupuytren exige l'emploi d'une sonde, pour s'assurer que l'estomac n'absorbe aucune matière corrosive. La sonde enflamme l'estomac ; et, sauvé du poison, Thénard est mis en danger par le remède. On le porte chez lui ; et là, nuit et jour, les élèves de toutes les Ecoles se confondent pour faire le guet, entourer sa maison d'un triple rempart, écarter les importuns. Silencieux et mornes, tous attendent avec anxiété les nouvelles transmises de l'intérieur ; et quand, au bout de quelques jours, Thénard reparaît dans sa chaire, c'est un enivrement de joie universelle.

Parmi toute cette gloire et tout ce bonheur, Thénard restait la modestie même. Quand il apprit que Charles X allait le créer baron, en 1825, on l'entendit répéter avec agitation : — « Et Gay-Lussac, pourquoi ne l'est-il pas ? Autant que moi il doit l'être ! » — Quand il fut élu à l'Académie des Sciences en remplacement de Fourcroy (1809), son premier mouvement fut pour sa mère : — « Dès que je fus bien sûr que je pouvais y croire (à son élection), dit-il, je pris mon paquet et je partis pour La Louptière : quelle joie j'allais causer à ma mère ! Pour comble de bonheur, j'avais dans mon bagage un livre qu'elle m'avait demandé : l'Imitation de J.-C. en gros caractères, dans lequel elle pourrait lire sans lunettes ! Cet exemplaire tant cherché, lorsqu'il m'était tombé sous la main, *m'avait paru la plus précieuse de mes découvertes.* » Au foyer maternel, redevenu l'enfant du village, Thénard reçut, fêta tous ceux qui avaient été les témoins de ses débuts dans la vie, recueillit les tendres conseils de sa mère, qui, au moment des adieux, lui répéta : — « Maintenant, il faut te marier. » Précisément, Thénard avait ce qu'il lui fallait sous la main, dans une famille amie, mais ne se trouvait point encore assez illustre pour la jeune fille dont il rêvait déjà et qui lui semblait seulement trop belle et trop riche pour lui. Mais la belle-mère, une belle-mère idéale, devina tout ; et Thénard fit le plus heureux des mariages.

Ses dernières années furent attristées de grands deuils : coup sur coup il vit mourir autour de lui cette belle-mère à qui il devait son bonheur familial, sa femme, plusieurs de ses enfants, un frère, une sœur, un neveu. Un fils restait seul ; — « Je n'ose plus croire à son existence, » disait le vieillard en deuil.

C'est par la souffrance sans doute que Dieu achevait de purifier cette âme, qui était restée toujours fidèle aux devoirs du chrétien, comme en rendit l'éloquent témoignage le curé de Saint-Sulpice, lors des obsèques (juin 1857). Ces obsèques furent grandioses. L'Institut, la Sorbonne, le Collège de France, toutes les illustrations scientifiques de Paris s'y pressaient ; et M. Hamon, encore tout ému du deuil récent où l'avait jeté la mort d'un autre prince de la science son ami aussi (le baron Cauchy, mort un mois auparavant), M. Hamon saisit l'occasion de donner à tout ce monde la plus efficace des leçons en leur rappelant ce qu'avait été le baron Thénard comme homme de foi et de charité. Voici son allocution, telle qu'elle a été publiée dans *Ami de la Religion* du 25 juin 1857 (t. CLXXVI, p. 746-7) :

Permettez-moi, Messieurs, d'interrompre un instant cette lugubre solennité par quelques paroles que mon cœur ne peut retenir captives. D'autres diront la belle intelligence et les nobles travaux de l'illustre défunt : pour moi, la religion et ma reconnaissance m'obligent à dire qu'il y avait dans le baron Thénard quelque chose de meilleur encore que le grand esprit et les vastes connaissances qui honorent une académie savante ; il y avait un cœur profondément chrétien, dans lequel ne pouvaient trouver entrée ni cette insouciance de Dieu et de l'éternité, une des plus grandes plaies de notre époque, ni cette religiosité vague qui est une chimère, ni cette séduction de la gloire qui avait pu l'abuser autrefois, disait-il, mais dont il était depuis plusieurs années pleinement détrompé, parce qu'il en sentait tout le vide.

Le baron Thénard avait une foi intelligente qui lui montrait au ciel un Dieu à honorer, en lui-même une âme immortelle à sauver ; il avait une foi éclairée qui lui faisait voir dans la divine autorité de l'Eglise la règle sûre et toute faite de ses croyances et de ses mœurs ; mais par-dessus tout, il avait une foi pratique qui ne lui permettait pas d'être inconséquent avec lui-même, de croire d'une manière et de vivre d'une autre.

Comprenant que jamais l'homme n'est plus raisonnable que quand il laisse diriger sa faible raison par la raison divine, dont l'enseignement de l'Eglise est l'expression authentique ; que jamais il n'est plus grand que quand il s'abaisse devant Dieu, il soumettait son esprit à tous les dogmes comme sa volonté à tous les préceptes ; chaque dimanche il venait, confondu avec le simple peuple, assister à nos saints

offices les yeux et le cœur fixés sur le livre de la prière, et à nos grandes fêtes il communiait. Il n'était pas de ceux qui disent : « Je me confesserai à la mort. » Il avait trop d'esprit pour livrer ainsi à l'aventure ses destinées éternelles ; il avait trop de cœur pour se faire de la santé et de la vie, ces deux grands bienfaits du ciel, une raison de fouler provisoirement sous les pieds les commandements de Dieu et de l'Eglise ; et certes, bien lui en a valu : s'il eût raisonné comme le monde, combien grande eût été sa déception ! Car la mort est venue le frapper tout à coup, sans qu'il ait pu articuler une seule parole au prêtre accouru près de sa couche. Mais, grâce à sa prudence chrétienne, il était prêt : quelques jours seulement avant le coup fatal, il avait de nouveau, en pleine santé, purifié sa conscience au tribunal sacré, avec la simplicité du plus humble pénitent.

Voilà, Messieurs, des faits que j'aime à dire bien haut, parce qu'ils sont à la fois une gloire pour celui qui n'est plus, une leçon pour ceux qui lui survivent, et une garantie de son bonheur éternel pour ceux qui l'aiment.

A ces paroles que la religion m'inspire, la reconnaissance m'oblige à ajouter une autre louange : c'est que jamais je n'ai fait appel à sa belle âme en faveur du malheureux, qu'il ne se soit empressé d'y répondre ; c'est que le plus souvent même il n'a pas attendu mon appel, il a été délicat jusqu'à le prévenir ; c'est que jamais la Sœur de Saint-Vincent-de-Paul, la dame de charité n'a frappé à la porte de son cœur sans en remporter une généreuse aumône ; c'est que bien souvent j'ai découvert des pauvres obscurs qu'il secourait dans le secret, content que Dieu seul connût le bienfait, parce que de Dieu seul il en attendait la récompense. J'aime donc à le proclamer bien haut : en perdant le baron Thénard, je perds un des meilleurs soutiens de mes pauvres.

J'avais besoin, Messieurs, d'épancher mon cœur devant vous, après l'avoir épanché devant Dieu dans ce saint sacrifice ; et vos cœurs, j'en suis sûr, me pardonneront cet épanchement.

VI. — La réponse, rappelée plus haut, de Coffinhal à Lavoisier : « La République n'a pas besoin de savants, » est, pour la Révolution, une flétrissure trop odieuse pour qu'on n'ait pas essayé d'en contester l'authenticité.

Mais on a attendu un peu tard de la contester, comme le montre le P. Bliard. *(Etudes*, 20 juin 1910).

C'est le 8 mai 1794 que Coffinhal envoyait Lavoisier à l'échafaud et édictait sa fameuse maxime.

Or, dès la même année, sept mois plus tard, le 14 décembre 1794, Grégoire, dans un rapport lu en séance de la Convention, rappelle qu'avant de quitter la salle où il venait d'être jugé, « Lavoisier témoignait le désir de ne monter que quinze jours plus tard à l'échafaud, afin de compléter des expériences utiles à la République. Dumas lui répond : *Nous n'avons plus besoin de chimistes.* »

Grégoire faisait erreur sur le nom, puisque le président du tribunal ce jour-là était, non Dumas, mais Coffinhal. Mais la parole elle-même reste ; et quand Grégoire l'apporte à la tribune, elle ne soulève pas la moindre dénégation, ni dans le sein de la Convention elle-même, ni au dehors.

Bien au contraire, dix-neuf mois après, elle est répétée comme vérité connue et admise de tous, au cours d'une fête solennelle donnée en l'honneur de Lavoisier le 2 août 1796 (15 thermidor an IV). Ce jour-là, un poète, Désaudray, chante :

A la mort condamné, cependant il espère
Qu'il pourra terminer un travail important :
Pour être utile encore, il lui faut un instant.
De quelques jours il veut que l'on diffère !
Un vandale à ces mots répond en rugissant :
« Dans le fond des tombeaux emporte ta science ;
« De tes arts nous saurons nous passer à présent ;
« C'est du fer qu'il nous faut, il suffit à la France. »

Les vers sont pitoyables ; mais le témoignage est clair. Et le même jour l'orateur officiel de la solennité, Fourcroy, répète l'allusion à la fameuse parole, qui décidément avait donc bien frappé l'opinion publique puisqu'il ne semblait plus possible de parler de Lavoisier sans la rappeler : — « Reportez-vous, dit Fourcroy, à ce temps affreux où Lavoisier a péri avec tant d'autres illustres martyrs de la liberté, du savoir, des talents et des vertus... Le jugement n'avait-il pas annoncé que *la république n'avait plus besoin de savants?* »

Avec les orateurs et les poètes, ce sont les historiens contemporains qui relatent le mot, toujours sans que personne s'inscrive en faux : c'est l'auteur de l'*Art de vérifier les dates*, l'auteur de l'article *Lavoisier* dans le *Dictionnaire de la Conversation ;* c'est Desessarts dans les *Siècles littéraires de la France ;* c'est Guénard dans la *Collection de portraits d'hommes de la Révolution*, parue en l'an VII ; c'est Cuvier plus tard, dans l'article qu'il écrivit sous la Restauration pour la *Biographie universelle* de Michaud : — « Lavoisier, note-t-il, ne dédaigna pas de demander aux misérables qui venaient de le condamner un délai de quelques jours, afin, disait-il, de pouvoir terminer des expériences salutaires pour l'humanité... Le chef de cette horrible troupe répondit d'une voix féroce qu'*on n'avait plus besoin de savants*, et le coup fatal fut porté. »

Avec Michelet, nous arrivons aux environs de 1845. Mais Michelet lui-même n'ose pas révoquer en doute l'authenticité du mot et se contente de passer silencieux à côté, sauf à faire ensuite, par manière de vengeance sans doute et pour épancher sa mauvaise humeur, une diversion contre l'Ancien Régime.

Après Michelet, Louis Blanc, l'intrépide panégyriste de la « grande époque. » Louis Blanc se tire d'affaire par une distinction : il accepte la réalité de la demande de sursis, et met en doute le mot du président du Tribunal : « Il est affreux, écrit-il, d'avoir à dire qu'on le condamna (Lavoisier), et plus affreux encore d'avoir à rappeler qu'il ne put obtenir un délai pour compléter des expériences utiles. Les uns prêtent à Dumas, les autres à Fouquier-Tinville une réponse *que rend heureusement douteuse l'excès de sa brutale imbécillité* joint à la non-concordance des témoignages : *Nous n'avons plus besoin de savants.* »

Voilà la porte entrebâillée pour des négations plus hardies : Eugène Despois (Universitaire pros-

crit au Deux Décembre) se ralliera simplement à l'opinion de Louis Blanc ; mais, plus tard et de nos jours, MM. Pouchet et James Guillaume nieront carrément et le mot de Coffinhal et la demande de sursis.

Ils opposent la non-concordance des témoignages : on a vu à quoi elle se réduit.

Ils opposent le silence de trois historiens : huit affirment, trois se taisent, donc ce sont ceux qui se taisent qui ont raison. Ces trois silencieux sont : — 1º Delahante, fermier général comme Lavoisier, et impliqué dans la même accusation, mais qui fut mis hors cause avant le prononcé du jugement contre ses infortunés collègues : il a rédigé, longtemps après, des Mémoires où il ne dit rien de l'affaire, non plus que de bien d'autres affaires ; — 2º Lalande ensuite, qui a consacré à la vie et aux ouvrages de Lavoisier 14 pages d'un caractère purement scientifique, où il n'avait point à parler du mot de Coffinhal ; — 3º Biot enfin, qui, dans un livre de 83 petites pages, s'est proposé de tracer « l'histoire générale des sciences pendant la Révolution » : il donne quelques lignes à la vie de Lavoisier, rappelle son emprisonnement et sa mort, sans dire mot de son jugement : mais il y a tant de choses dont il n'a pas le loisir de dire ce qu'il sait ! « Les détails de l'exécution de Bailly sont affreux, » note-t-il, et il passe tout de suite à autre chose sans rappeler la plus minime particularité de ce supplice qui pourtant l'avait vivement frappé : ira-t-on pour cela révoquer en doute toutes celles que l'histoire nous a conservées ?

Quant à l'argument d'invraisemblance, mis pour la première fois en avant par Louis Blanc, comment se fait-il qu'il n'ait pas frappé les auditeurs de Grégoire en 1794, et de Fourcroy en 1796, et les historiens qui ont suivi ?

C'est que le mot de Coffinhal était si peu invraisemblable que bien au contraire il n'était que l'écho de ce qui se disait couramment en milieux terroristes, avant thermidor : — « La République, disait Jeanbon Saint-André, n'est pas obligée de faire des savants. » — Barère : — « Nous brûlerons toutes les bibliothèques. Oui, il ne sera besoin que de l'histoire de la Révolution et des lois : s'il n'y avait pas sur la terre, à des époques répétées, de grands incendies, elle ne serait bientôt plus qu'un monde de papier. » — Grégoire *(Rapport sur la bibliographie,* lu à la Convention, 22 germinal an II, avril 1794) témoigne et se plaint que « à Paris, à Marseille et ailleurs, on proposait (pareillement) de brûler les bibliothèques : la théologie, disait-on, parce que c'est du fanatisme ; la jurisprudence, des chicanes ; l'histoire, des mensonges ; la philosophie, des rêves ; *les sciences, on n'en a pas besoin.* » — Mais, dès le 7 août 1790, Marat avait écrit, dans l'*Ami du Peuple* : — « L'Académie des belles-lettres et plus encore l'Académie française sont de purs établissements de luxe... Est-ce la peine de réduire un millier de pauvres laboureurs à mourir de faim pour entretenir dans l'opulence quarante fainéants ? » Trois ans plus tard ce vœu était entendu, et la Convention portait, le 8 août 1793, un décret « supprimant toutes les académies et sociétés littéraires patentées par la nation. »

Le juge de Lavoisier était donc bien au niveau de son époque et dans la tradition des violents de la Révolution. A ceux-ci, dit Biot, l'instruction « toujours plus à portée du riche que du pauvre paraissait contraire à l'égalité ;... (ils) ne voyaient dans les sciences qu'un poison qui énerve les républiques. » Et Berthelot lui-même n'est pas moins catégorique à avouer le préjugé antiscientifique des grands ancêtres : — « Pour beaucoup d'hommes de ce temps, dit-il, toute supériorité, fût-elle d'ordre intellectuel et acquise par le travail, était réputée une aristocratie, toute aristocratie un danger public. »

VII. — M. Hanotaux a achevé *(Revue des Deux Mondes,* 15 juillet et 1er août) son étude sur Jeanne d'Arc par le quatrième et dernier « mystère » de cette vie merveilleuse : le « mystère » du jugement et de la condamnation, le plus grand de tous peut-être.

Comment un tel mystère d'iniquité a-t-il pu s'accomplir, à la face du monde, avec tant de complicités, et si acharnées, sans que personne dise rien ?

Le roi n'a rien dit ; il se prélassait, pendant ce temps, dans ses bonnes villes du sud de la Loire, laissant au maréchal de Boussac la lieutenance générale des forces au delà des rivières de Seine, Marne et Somme. On le trouve, ce roi, à Chinon, à la Noël de 1430, au moment où Jeanne arrive à Rouen. Pendant le procès, on le voit à Saumur (première quinzaine de mars) ; de là, en avril, à Poitiers [1], et à Chinon en mai : de Chinon, le roi écrit de divers côtés et songe à tout, excepté à cette Pucelle à qui il doit son royaume et qui va monter au bûcher le 30 de ce mois de mai.

Le chancelier du royaume est l'archevêque de Reims, Regnault de Chartres, qui de plus est métropolitain de l'évêque de Beauvais, le juge de Rouen. Il ne dit rien, lui non plus. Il en a eu l'occasion pourtant : au cours des interrogatoires, Cauchon a cité, plusieurs fois, le nom de l'archevêque ; il a proposé de le faire venir : Regnault s'est abstenu et il s'est tu [2].

Rome n'a rien dit. Il est vrai que l'appel de

[1] A Poitiers, le 23 mars, on fait arrêter le frère Richard, qui se livrait à des prédications intempestives. Quelles prédications ? M. Hanotaux conjecture que ce moine, grand partisan de Jeanne d'Arc, parlait peut-être de la Pucelle, de façon à émouvoir les populations : le Roi étant là, on le fit taire.

[2] Ce Regnault de Chartres n'a jamais été partisan de Jeanne d'Arc. Son rôle est loin encore d'être élucidé. M. Hanotaux rappelle que, par sa mère, Blanche de Nesle, il était le demi-frère de Guillaume de Flavy qui laissa prendre Jeanne à Compiègne. Dès 1415, au Concile de Constance, il passait pour « bourguignon, » parmi ses confrères « armagnacs » : on l'opposait, déjà, à Pierre de Versailles et à Gerson, qui furent les principaux soutiens de Jeanne d'Arc.

Jeanne ne lui a pas été transmis ; et Rome n'avait donc pas à intervenir juridiquement. Elle n'a pas dû ignorer cependant ce qui se passait ; elle se tenait exactement au courant des choses de France : on y recevait constamment des courriers venant de Paris, de Rouen, d'Arras, de Cambrai, etc. Pour faire le voyage de Rouen à Rome, il ne fallait pas un mois [1] : or, Jeanne fut prisonnière un an, et le procès dura cinq mois. Le pape, Martin V, mourut au cours du procès, 20 février 1431 ; mais le Saint-Siège ne demeura vacant que treize jours. Eugène IV fut élu le 3 mars et notifia son élection à Charles VII par une lettre du 12 du même mois. C'est en réponse à cette lettre que Charles VII envoya à Rome l'ambassade dont était membre Jean Jouvenel (ou Juvénal) des Ursins : ambassade qui a dû partir pour Rome dès les premiers jours d'avril et arriver à Rome dans les premiers jours de mai, le mois même du supplice de Rouen. Si l'on n'a pas parlé alors, à Rome, du procès de Jeanne d'Arc, c'est qu'on n'a pas voulu en parler. Mais précisément, c'est qu'il est très probable que Charles VII aura défendu à son ambassadeur d'en rien dire. Celui-ci, ce Jean Jouvenel des Ursins, l'année suivante (1432) évêque de Beauvais, puis de Laon, puis archevêque de Reims, présidera au procès de réhabilitation ; mais auparavant, dans sa harangue aux Etats d'Orléans (1439), il ne fera pas allusion à la Pucelle parmi ceux à qui l'on est redevable du salut du royaume [2].

Voilà pour ceux dont les sympathies ne pouvaient qu'aller à Jeanne d'Arc et dont un effort en faveur de l'accusée n'eût pas surpris.

Quant à ses ennemis, quant à ceux qui ont déployé contre elle un acharnement effroyable, ce ne sont pas seulement les Anglais, comme on a essayé de le dire. Les Anglais étaient payés pour haïr Jeanne ; et leur haine n'est pas pour nous un « mystère ». Il y avait, certes, des Anglais à Rouen ; il y avait surtout ce cardinal Winchester qui fut le pontife du procès ; qui présida, en fait, au procès ; qui pleura devant le bûcher, mais qui jeta ensuite les cendres à la rivière [1]. Mais il n'y eut pas que des Anglais à Rouen ; il n'y eut que quelques rares Anglais : ce sont des clercs français qui ont signé.

Et ces clercs français, il ne faut pas les réduire à ce personnage unique dont on a fait le bouc émissaire et qui porte, devant l'histoire, sous le nom de Cauchon, le gros de la responsabilité. Mais Cauchon n'était pas seul à Rouen. Il n'était que le chef, *primus inter pares*. Il déployait, contre sa victime, une atroce allégresse ; mais quelque chose au moins de cette allégresse agitait le cœur de plus d'un de ceux qui siégeaient avec lui : un cardinal, deux futurs cardinaux, onze évêques ou futurs évêques, dix abbés, plus de deux cents prêtres, docteurs, maîtres, titrés ou non, mitrés ou non, tous « clercs solennels », — un corps illustre, révéré comme la lumière de la chrétienté, l'Université de Paris, — un autre corps considérable dans la province normande, le chapitre de Rouen, — en un mot, une quantité extraordinairement imposante d'hommes d'Eglise, non suspects ou déconsidérés, mais, la plupart, de vie discrète et honorée : — tous ces gens ont condamné la Pucelle ; ils l'ont condamnée au fond et dans les formes, non pas une fois, mais deux, relaps de leur jugement, comme ils la disaient relapse de son crime : chacun d'eux a été interrogé nommément, a dû se prononcer clairement et à haute voix sur le jugement principal et sur les incidents. Quelques-uns ont hésité, tous ont opiné. Et quand le compendieux grimoire fut dûment libellé, registré, recopié à nombre d'exem-

[1] Cinquante ans plus tôt, en 1378, la nouvelle officielle de la mort de Grégoire XI avait été apportée à notre roi Charles V en dix-huit jours ; elle était parvenue à Avignon en quatre jours. — En 1421, on voit un courrier arriver de Bruges à Venise en dix-sept jours, et même, en août 1426, cette distance est franchie en treize jours, vitesse d'ailleurs exceptionnelle. — Le délai normal des communications, de Paris à Rome, paraît être de vingt jours environ.

[2] Sur l'attitude de Rome, voir au prochain n° ce que nous disons de la récente brochure de M. Dunand.

Rome, juridiquement, n'eut pas à intervenir, n'ayant pas été saisie de l'affaire ; — physiquement, elle n'en eut pas même le pouvoir ; — moralement enfin et théologiquement, il ne lui était pas possible de se prononcer sur des révélations privées dont le caractère, divin ou non, ne pouvait être déterminé qu'après enquête. Ce caractère divin, pour nous, est éclatant ; pour les contemporains, il ne l'était pas au même degré : la prophétie de Jeanne d'Arc sur l'expulsion des Anglais n'était pas encore réalisée, et l'on pouvait conserver des doutes sur l'issue finale de la guerre. — Enfin (et ceci, dans une certaine mesure, nous aide à comprendre, sinon à excuser, l'attitude d'un certain nombre des juges de Rouen) l'opinion catholique, dans l'Eglise, était très défavorable, alors, aux révélations privées ; et nous ne devons pas nous en étonner, quand nous songeons que c'était le temps de Wiclef et de Jean Huss, des Lollards et des Frères bohêmes et moraves, quand nous voyons des gens aussi recommandables que les Frères de la vie commune donner dans des illusions périlleuses. — Peu après Jeanne d'Arc, les Révélations de sainte Brigitte furent déférées au Concile de Bâle, et d'ailleurs absoutes et autorisées. — Quelques années avant le procès de Rouen, un autre grand thaumaturge du xv[e] siècle, saint Bernardin de Sienne, avait été dénoncé à Rome pour certaines manifestations de sa dévotion au Saint Nom de Jésus (1427) : à Rome il fut vite justifié, et non seulement justifié, mais glorifié : comme c'était à Rome que la calomnie l'avait attaqué, Martin V voulut que, à Rome aussi, son innocence éclatât, et ordonna une procession solennelle à laquelle il assista avec tout le clergé et où le Nom de Jésus fut glorifié parmi les témoignages d'une joie universelle.

Voilà deux ordres de faits, — 1° le doute qui pouvait planer encore sur l'authenticité de la mission divine de Jeanne d'Arc, et 2° les dangers dont la crise illuministe menaçait un peu partout l'Eglise, — deux ordres de faits, dis-je, qu'il ne faut pas perdre de vue quand on veut essayer de comprendre ce que put être la mentalité de la partie honnête du tribunal de Rouen.

[1] Ce Winchester était né Henri Beaufort, fils légitimé de Jean de Gand et de Catherine Swynford ; évêque de Winchester ensuite, il contribue efficacement, à Constance, à l'élection du pape Martin V ; il reçoit le chapeau de cardinal en 1427 ; depuis la mort du roi Henri V (1422) et l'avènement du roi-enfant Henri VI (né en 1421), c'est lui qui préside, dans l'Etat, le conseil de régence : c'est lui donc qui est le chef nominal du gouvernement ; et il ménage si habilement les relations de l'Angleterre avec la Papauté qu'il sait se faire accorder, par Martin V, sous prétexte de croisade contre les Hussites, la levée des troupes qui ont opéré contre Compiègne.

plaires, pour que la postérité n'en ignorât, nul n'ajouta un codicille de timide réserve. Cauchon leur avait annoncé un « beau procès » ; et juridiquement ils avaient confectionné, en cinq mois, un « beau procès ».

VIII. — Ce Cauchon, par exemple, ce n'était pas un de ces évêques universellement méprisés et réputés tarés comme le furent un Talleyrand ou un Gobel, comme l'étaient alors ces évêques envoûteurs pour qui fut institué sans doute ce serment que les évêques n'ont pas cessé de prêter le jour de leur sacre, de ne pas tuer le Pape ni par eux-mêmes, ni par d'autres [1]. C'était un scélérat, mais un scélérat qui s'enveloppait de formes, un homme roué à toutes les habiletés juridiques, honoré de tous, même des Papes, comme on va le voir.

Ce Cauchon était né aux environs de Reims, fils de vignerons champenois, vers 1371 : il a donc environ soixante ans lors du procès. Dès sa jeunesse il passe pour un esprit procédurier. On le trouve licencié en décret, en 1398, praticien distingué, mais « partial et dangereux » ; recteur de l'Université de Paris en 1403 ; dès ce temps-là, tout à la politique; Bourguignon forcené ; essaie, sans succès, de défendre au Concile de Constance en 1413 les doctrines de Jean Petit (le Franciscain apologiste de Jean sans Peur) sur le tyrannicide ; — grand cumulateur de bénéfices (c'est à lui probablement que Gerson, son ennemi et le défenseur de la Pucelle, pense dans son *Sermo de tribulanibus et defectuoso ecclesiastico regimine*, quand il parle de ces prélats qui cumulent deux et trois cents bénéfices) ; — évêque de Beauvais fin 1420, et par là-même pair ecclésiastique du royaume de France; agit vigoureusement, dans son diocèse, contre le parti français ; dès 1423, membre du Conseil du roi anglais Henri VI, aux côtés de Winchester, son futur complice de Rouen ; — sachant dès lors combien il importe de gagner la Papauté à la cause anglaise, il se met à faire assaut d'orthodoxie et négocie l'ordonnance anglaise du 26 novembre 1425 où, sacrifiant par des concessions apparentes les prétendues libertés de l'Eglise de France, il oppose la modération du gouvernement de Henri VI au gallicanisme de Charles VII.

C'est à l'occasion de cette ordonnance anglaise de 1425 que Martin V écrira à Cauchon, en juin 1427, un Bref plein de promesses paternelles : *Et nos*, dit le Pape, *erga te et Ecclesiam tuam propter hoc fidele obsequium et alias tuas virtutes, semper reperies propicios et benignos.* — C'est à l'occasion toujours de cette ordonnance soi-disant anti-gallicane que le même pape félicite un autre futur juge de Jeanne d'Arc, conseiller lui aussi du roi d'Angleterre, Jean de Mailly, évêque de Noyon. — C'est enfin et toujours à cette même occasion que Martin V nomme cardinal Henri Beaufort, l'évêque de Winchester.

Ce Cauchon était décidément un habile homme; et ce fut de sa part un coup de maître d'amener les Anglais, déjà fortement anti-romains dès le milieu du siècle précédent, à montrer patte anti-gallicane pour noircir Charles VII. Plus tard encore, huit mois après la mort de Jeanne d'Arc, Eugène IV le transférant au siège de Lisieux (29 janvier 1432) louera la bonne odeur de sa renommée : « *Vade ac bonæ famæ tuæ odor ex laudabilibus actibus tuis latius diffundatur.* — Il sera délégué du roi d'Angleterre au Concile de Bâle en 1435, s'y révèlera farouche gallican et « conciliaire », comme on disait alors, parce qu'il n'aura plus d'intérêt à faire l'anti-gallican ; se fera excommunier parce qu'il est de ceux qui refusent de payer les annates, mais ne tiendra d'ailleurs aucun compte de l'excommunication ; — sera la même année (1435) négociateur pour l'Angleterre à la paix d'Arras, et fera, par son entêtement, échouer la pacification générale sur le point d'aboutir, rendant ainsi malgré lui le plus grand service à la France, puisque c'est la continuation de la guerre avec l'Angleterre qui permit à Charles VII (la paix d'Arras n'ayant été signée qu'avec le duc de Bourgogne) de reconquérir tout son royaume. — On le voit encore gouverneur de Paris, avec Louis de Luxembourg (évêque et plus tard cardinal), quand la ville se soulève, en 1436, contre la domination étrangère ; les deux gouverneurs sont chassés au milieu de la grande huée des Parisiens criant : « A la queue ! Au renard ! » Il passe les dernières années de sa vie, oublié et meurtri, dans son évêché de Lisieux, érigeant dans sa cathédrale la chapelle centrale de l'abside ou chapelle de la Vierge, qui est un des plus exquis monuments de l'époque (une tradition a prétendu même que c'est en expiation de sa faute qu'il aurait érigé cette chapelle ; mais il paraît que c'est une tradition controuvée, nous fut-il dit à Lisieux il y a quelques années, pour des raisons dont le détail nous fuit). Il n'a pas assisté à la reprise de la Normandie par Charles VII et est mort le 14 décembre 1442, comme on lui faisait la barbe. Il laissa une grande partie de sa fortune aux pauvres ou à des fondations pieuses. Son corps fut enterré honorablement dans sa cathédrale. Ses cendres furent dispersées en 1793.

IX. — A côté de Cauchon siège le vicaire rouennais de l'Inquisiteur de France. Cauchon a voulu joindre à sa propre juridiction celle de l'Inquisition. Le vicaire inquisitorial de Rouen est Jean Lemaître, dominicain assez avisé qui commence par se dérober et demande à réfléchir. Mais Cauchon lui fait intimer par son supérieur l'Inquisiteur de France, Jean Graverend, autre dominicain, ordre d'avoir à s'exécuter ; et Lemaître s'exécute, se constitue juge (12 mars 1431).

[1] « Non ero in consilio, aut consensu vel facto, ut vitam perdant (*le Pape et ses successeurs*), aut membrum, seu capiantur mala captione, aut in eos violenter manus quomodolibet ingerantur, vel injuriæ aliquæ inferantur, quovis quæsito colore. » (Pontificale Romanum, *De Consecratione Electi in Episcopum, Forma juramenti*).

Il y a le promoteur au procès, d'Estivet, dit *Benedicite*, bras droit et âme damnée de Cauchon, sicaire de langage grossier et ordurier. On dit qu'il est mort dans un égout.

Prélats : le cardinal d'Angleterre, Winchester;

Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, chancelier de France pour les Anglais depuis 1425, frère de ce Jean de Luxembourg qu'il a lui-même décidé à livrer Jeanne aux Anglais, l'un des plus farouches ennemis de Jeanne et de la cause française, plus tard archevêque de Rouen, cardinal en 1439, dans la même promotion que Regnault de Chartres qui a abandonné Jeanne et que Guillaume d'Estouteville qui doit la réhabiliter ; † 1443, en Angleterre ;

Jean de Chatillon, ou plutôt de Castiglione, Italien, archidiacre d'Evreux, évêque de Coutances en 1444, de Pavie en 1453, cardinal ensuite : suppôt de l'Université de Paris : *magistrum doctissimum et antiquum in theologia, in talibus singulariter expertum*. C'est lui qui décida le chapitre de Rouen à souscrire à une condamnation collective contre Jeanne d'Arc (l'archevêché de Rouen étant vacant) ;

Zanon de Castignione, évêque de Lisieux, Italien, d'une famille qui occupa plusieurs évêchés en Normandie; habile homme qui sut se retourner à temps et devint un des premiers partisans de Charles VII en Normandie ; se prononça contre Jeanne, « attendu, dit-il, qu'il n'était pas à présumer qu'une personne de condition aussi vile eût des révélations et des visions venant de Dieu » ;

Philibert de Montjeu, évêque de Coutances, bourguignon déclaré (des autres évêques normands, deux, Bayeux et Evreux, étaient absents, mais, dévoués tous deux à la cause anglaise, eussent certainement voté contre Jeanne ; — un autre, l'évêque de Séez, Robert de Rouvres, avait assisté au sacre de Reims, et on se garda de prendre son avis; — le dernier, Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, répondit : « Es choses douteuses qui touchent la foi, l'on doit toujours recourir au Pape et au Concile général », mais ce noble avis ne fut pas inscrit au procès : lui-même fut jeté en prison l'année suivante, comme soupçonné de vouloir rendre Rouen aux Français) ;

Jean de Mailly, évêque de Noyon (nous l'avons déjà rencontré plus haut), plus tard aussi Français qu'il avait été Anglais quand ceux-ci étaient les plus forts ;

William Alnwich, évêque de Norwich ;

Gilles de Duremort, cistercien, évêque de Coutances en 1431 ;

Jean Lefèvre, des Ermites de Saint-Augustin, évêque de Démétriade en 1442 ;

Richard Prati, anglais, évêque de Chinchester en 1438 ;

Raoul Roussel, archevêque de Rouen en 1444 ;

Pasquier de Vaulx, évêque de Meaux en 1435, d'Evreux en 1439, de Lisieux enfin, après la mort de Cauchon ;

Robert Ghillebert, anglais, évêque de Londres en 1436 : — au total, y compris Cauchon et les cardinaux, quatorze évêques ou futurs évêques, qui se sont prononcés pour la condamnation de la Pucelle.

Y joindre dix abbés mitrés des grandes abbayes normandes du Mont-St-Michel, de Fécamp, de Jumièges, de Préaux, de Mortemer dans le Vexin français, de St-Georges de Boscherville, de la Trinité du Mont-Ste-Catherine, de St-Ouen, du Bec, de Cormeilles (noter qu'ils avaient été, pour la plupart, nommés à leurs bénéfices par le pouvoir anglais et que, de plus, ils furent triés avec soin parmi les soixante chefs des abbayes normandes) : ils furent secondés par les trois prieurs de Sigy, de St-Lô de Rouen, de Longueville.

Parmi la soixantaine d'assesseurs, deux personnages assez sympathiques, deux dominicains : Martin Ladvenu et Isambart de la Pierre. Le premier célèbre pour avoir confessé Jeanne et l'avoir soutenue jusqu'au bûcher : auquel office il fut assisté par Isambart de la Pierre. C'est Isambart qui conseilla à Jeanne le recours au Pape ; c'est Martin Ladvenu qui chargea le plus Cauchon et les Anglais dans sa double déposition de 1450-1452, au procès de réhabilitation : — mais l'un et l'autre, Ladvenu et Isambart, avaient adhéré à la double condamnation, 19 et 29 mai 1431 [1].

La part du chapitre de Rouen, dans le procès, est celle-ci : c'est que 1° représentant l'archevêque *(sede vacante)*, il accorda la délégation de territoire à l'évêque de Beauvais, — 2° saisi par Cauchon des douze articles qui résument si traîtreusement les interrogatoires, le chapitre, après un instant d'hésitation, après avoir refusé de se prononcer jusqu'à avis de l'Université de Paris, le chapitre cède et formule, le premier, la sentence mortelle, la sentence d'hérésie, à la majorité de vingt et une voix contre une minorité de huit ou dix. Dans cette majorité figurait Nicolas Loyseleur, le plus infâme des séides de Cauchon : né à Chartres en 1390, chanoine de cette ville, venu à Rouen en 1421 pour y usurper un canonicat vacant par l'absence de Martin Ravenot (resté fidèle à la France), dès lors engagé dans la cause anglaise, et enragé ; plus tard, délégué pour représenter le chapitre au Concile de Bâle avec Midy et Beaupère, deux compères dignes de lui et dignes de Cauchon leur commun intime, il s'y porte à des extrémités telles, qu'il est désavoué de Rouen, tandis qu'il continue à occuper une place considérable dans la confiance des Pères du Concile ; reste

[1] L'*Ami du Clergé* a la douleur de compter, parmi ces assesseurs, un de ses compatriotes, Erart, prêtre séculier du diocèse de Langres, maître ès arts de l'Université de Paris, chanoine de Laon et de Beauvais, ami intime de Cauchon, qui le désigna pour prononcer le sermon, le 24 mai, sur la place de Saint-Ouen, le jour de la comédie de l'abjuration. Erart prit pour texte le verset de saint Jean : *Palmes non potest ferre fructum a semetipso, nisi manserit in vite ;* et sa harangue fut d'une violence insigne. Jeanne, du haut du bûcher, le rabroua vivement. Erart resta attaché à la fortune de Cauchon, assista avec lui aux négociations d'Arras, devint chantre de l'église de Rouen et vicaire de l'archevêque, mourut en Angleterre vers 1439.

à Bâle et y meurt, probablement après la réhabilitation de Jeanne d'Arc.

X. — Mais déjà, derrière Loyseleur, nous voyons apparaître un corps tout autrement illustre que le chapitre de Rouen, le corps qui fut, avec Cauchon, le vrai promoteur du procès et de la condamnation : l'Université de Paris. C'est cette intervention de l'Université de Paris qui donne au mystère de la condamnation de Jeanne d'Arc toute son ampleur :

Ceux ci (les Universitaires) sont à Paris, dit M. Hanotaux. Ils n'ont pour raison ou pour excuse à leur intervention, ni la timidité, ni l'ignorance : ils vantent, sans cesse, leur autorité et leur indépendance ; on ne les a jamais vus fléchir quand leurs opinions ou leurs privilèges sont en cause. Ils auraient pu s'abstenir, juger les coups de loin ; rien ne les forçait à descendre dans l'arène. Ils s'y sont jetés de plein gré ; et leur intervention donne à la vie de Jeanne d'Arc tout son sens et toute sa portée : incomplète, si elle n'eût rencontré de tels adversaires. Victime des Anglais, de Cauchon, des Normands à la solde ou terrorisés, sa mort n'eût été qu'un événement local ou, tout au plus, un incident de la défense nationale. Mais elle devient un fait universel pour avoir mis en mouvement ces gens de science et de doctrine, à une époque où leur science et leur doctrine erraient et risquaient d'égarer le monde, à leur suite.

La mort de Jeanne d'Arc, couronnant sa mission, fut l'échec le plus grave que subit ce corps plein de superbe : qu'on scrute le sens profond de l'histoire, on verra qu'il ne s'en releva pas et de quelle importance fut cette chute. L'orgueil de la vieille Sorbonne périt à cette date...

Il suffit de comparer les dispositions de l'esprit public, en France, de Charles VII à Charles VIII : voilà l'œuvre d'une génération. Jeanne en suivant son instinct sincère et droit, guérit la France du pédantisme scolastique. Le *baralypton*[1] périt en la tuant.

L'attitude de l'Université de Paris vis à vis de Jeanne d'Arc, avant et pendant le procès, fut certainement pour quelque chose dans la déconsidération croissante du célèbre corps. Mais tout ramener à cette cause unique, c'est exagérer, c'est céder au malin plaisir d'établir un contraste aussi piquant que brillant entre la simplicité de l'humble Pucelle et les roueries de la scolastique décadente. Ce qui a pesé d'un poids tout autrement lourd que le crime de Rouen sur les destins futurs de l'Université, ce sont ses mésaventures doctrinales vis à vis du Pape et de la puissance pontificale. Les docteurs avaient beau faire retentir leur gallicanisme : le peuple est toujours resté, d'instinct, attaché au Pape ; et le divorce entre les docteurs et le Pape ne pouvait que tourner contre le prestige de ceux-là.

A peine Jeanne d'Arc prise, l'Université se met en avant : elle eût voulu voir juger la Pucelle près d'elle, sous son œil et sous sa main, à Paris. Au moindre retard, elle somme le roi d'Angleterre et l'évêque de Beauvais d'en finir. Elle bout d'impatience.

Dès que les interrogatoires sont commencés, l'Université se hâte d'envoyer à Rouen six de ses suppôts les plus qualifiés, pour y assister, y prendre part, y jouer un rôle non moins décisif et efficace que celui des juges.

[1] M. Hanotaux complique le *baralipton* d'un *y* qui montre qu'il n'est pas très familier lui-même avec la logique de l'Ecole.

Ce n'est pas tout : elle entend se prononcer elle-même. Elle réclame l'enquête et les interrogatoires, désireuse d'apporter sa voix et sa décision. C'est pour elle que sont rédigés les douze articles, résumé odieux des séances où les faits et les réponses de Jeanne se sont falsifiés, adultérés ; et c'est là-dessus que ce corps illustre, consciemment, va se prononcer.

Chacune des Facultés délibère à part ; puis, elles se réunissent en assemblée plénière. Par l'organe du seigneur recteur, on décide de livrer l'affaire à l'examen des deux Facultés de théologie et de décret. En quinze jours, celles-ci ont délibéré. Elles apportent leurs conclusions, dictées, disent-elles, « par un esprit de charité » : — « La Faculté déclare cette femme traîtresse, perfide, cruelle, altérée de sang humain », etc.; et l'autre Faculté ajoute que cette femme est « schismatique, apostate, menteuse, divinatrice, etc. » — Toutes deux concluent qu'en conséquence il y aura lieu de « l'abandonner au bras séculier pour en recevoir la peine proportionnée à l'étendue de son forfait.»

Sur ce double avis, le corps de l'Université, « toutes facultés et nations assemblées, » et par l'organe du recteur, « ratifie et fait siennes les décisions et qualifications des deux facultés de théologie et de décret. »

En hâte, cette délibération est retournée aux juges de Rouen, accompagnée d'une lettre interminable au « révérend père et seigneur » Cauchon, avec appel à « une réparation digne de l'offense, qui apaise la Majesté divine, maintienne sans souillure la vérité de la foi orthodoxe et fasse cesser cet inique et scandaleux spectacle, pour tous lesquels services le Prince des Pasteurs accordera, certainement, à votre révérée sollicitude pastorale, une couronne de gloire immarcescible. »

On n'attendait, à Rouen, que cette décision qui couvrait tout le monde. Dès qu'elle fut rapportée par les trois maîtres (Thomas de Courcelles, Nicolas Midy, Jean Beaupère[1]) retour de Paris, c'est-à-dire le 19 mai, la séance décisive est tenue dans la chapelle du palais archiépiscopal. La sentence

[1] Ce Thomas de Courcelles, comme tant d'autres juges du procès de Rouen, fut un des Pères considérables du Concile de Bâle et reçut le chapeau de cardinal de son antipape Félix V ; se réconcilia ensuite avec la Cour de France et fut chargé de l'oraison funèbre de Charles VII ; mourut « dégoûté des hommes et tout en Dieu », simple chanoine de la cathédrale de Paris, en 1469.

Nicolas Midy, grand cumulateur de bénéfices ; recteur de l'Université de Paris en 1418 ; est chargé de « prêcher Jeanne » le jour du supplice, et ne trouve devant cette femme qui va mourir que des paroles de violence et d'outrage ; recteur ensuite de l'Université de Louvain, par la grâce du duc de Bourgogne ; siège à Bâle ; frappé ensuite de la lèpre, traîne une vie misérable, perdue sans doute sous la cagoule de quelque léproserie.

Maurice Beaupère : est, à lui seul, tout un pouillé de bénéfices : chanoine de Rouen, Besançon, Sens, Paris, Beauvais, Laon, Autun, Lisieux, archidiacre de Salins, cellerier de Sens, trésorier de Besançon, chapelain de Brie, curé de la paroisse de Grève, etc.; recteur de l'Université de Paris avant 1413. Il a toute la confiance de Cauchon, qui le juge digne de le remplacer dans l'interrogatoire de Jeanne d'Arc (journées des 22, 23, 27 février) : c'est à lui que Jeanne fit quelques-unes de ses réponses les plus piquantes ; — joue un rôle considérable à Bâle ; — meurt à Besançon, en 1462 ou 1463.

de condamnation est empruntée, mot pour mot, aux décisions des deux Facultés ; et la pauvre fille serait immédiatement exécutée si l'on n'avait besoin, avant qu'elle meure, du simulacre de l'abjuration.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je prie l'*Ami*, si savant et si prudent, de me donner la solution du cas de conscience suivant : *Un prêtre peut-il dire trois messes le dimanche ?*

1° *Exposé du cas.* — *a)* Voici un curé d'une paroisse composée de hameaux ; à cause de ces écarts, ce curé dit chaque dimanche deux messes, qui sont toutes deux également nécessaires. Et cette nécessité du binage s'affirme encore et devient plus urgente aux jours de grandes fêtes, telles que Pâques, l'Ascension, Jeanne d'Arc ; car dans ces fêtes, il faut de toute nécessité une messe de communion précédée de confessions. De plus, les paroissiens s'imposent un sacrifice pécuniaire pour s'assurer les avantages de cette messe de binage.

b) A 7 kil. de cette paroisse, s'en trouve une autre dont le curé tombe malade et meurt. Dans cet intervalle, le curé de la première paroisse reçoit ordre d'assurer le service de la seconde, et aucun autre curé n'est à portée pour assurer ce double service.

2° *Réflexions du curé.* — En recevant l'investiture de la deuxième paroisse, le curé cherche à sauvegarder la vie religieuse de la sienne et à satisfaire aux besoins spirituels de son troupeau en même temps qu'à exécuter les ordres de l'évêché. Alors :

a) Il consulte sa théologie, laquelle répond que pour un concours de peuple, il y a motif suffisant de biner. La raison d'une 3e messe après une deuxième doit-elle être plus grave que la raison d'une 2e messe après une 1re ? La théologie n'en parle pas, mais le bien public n'est-il pas le but et la raison d'être des sacrements ? *Sacramenta propter homines.*

b) D'ailleurs, la chose est d'ordre purement disciplinaire et un auteur cite le fait que des prêtres du Mexique disent trois messes (avec autorisation pontificale, bien entendu).

c) Le curé interroge certains confrères plus larges qui répondent : « Si vous jugez à propos de dire trois messes, faites-le sans aviser l'évêché. »

d) Aviser l'évêché ? Si le curé le fait, il force l'autorité à engager une question de principes, et il convient que l'évêché ne voudra pas engager son autorité ; il préférera ignorer le fait, et s'il le connaît plus tard, n'avoir qu'à apprécier un fait accompli.

L'évêché consulté et refusant l'autorisation, le curé serait mis en demeure ou de supprimer sa 2e messe dans sa paroisse au détriment de la moitié de ses paroissiens qui ne pourront pas entendre la messe et ne communieront pas, ou de refuser d'aller dans la paroisse voisine et alors l'évêché ne s'expliquera pas ce refus. En pratique, l'évêché n'entre pas dans ces détails et ne peut guère faire autrement : un prêtre meurt, on envoie l'ordre au plus voisin d'assurer le service, et on pense à choisir le successeur.

3° *Solution du curé.* — Alors le curé tranche la question. Il se dit : « *Lex non obligat cum tanto incommodo... Sacramenta propter homines...* Le bien public passe avant les lois humaines, fussent-elles des lois de l'Eglise... Le Sabbat est pour l'homme, et non pas l'homme pour le Sabbat, et Dieu ne peut pas être fâché que l'on cultive son jardin. »

Et il affermit ainsi sa conscience. N'ayant pas le temps de consulter Rome, trouvant dangereux de consulter l'évêché, il dit carrément ses trois messes, prêche à toutes les trois, confesse et donne la communion aux deux premières, et quand midi arrive, juste il vient de terminer son travail.

Alors, il se met à table avec la satisfaction de prendre un réconfort bien mérité et qu'il juge avoir bien gagné. — Devant Dieu, c'est sûr !... Et devant les hommes ? c'est la réponse que je demande à l'*Ami du Clergé*.

R. — Dans la discipline présente de l'Eglise, aucun prêtre, pour les raisons, même urgentes, de ministère que vous invoquez, ne peut se permettre de « triner ». Cette prohibition doit être tenue pour être très gravement obligatoire, puisqu'ainsi l'entend l'enseignement commun des auteurs, auquel fait écho la pratique universellement passée à l'état d'interprétation coutumière stricte sur ce point-là.

Mais il y a, dites-vous, telle rencontre de circonstances où vraiment la célébration exceptionnelle d'une troisième messe paraît justifiée. — Paraît ?... A vous, peut-être, et voilà qui est bien subjectif et personnel, comme contre-poids à l'autorité du précepte. Pas un ne tiendrait devant le sans-gêne de l'interprétation privée.

Les confrères sont de votre avis. — Soit ! C'est mieux, mais c'est peu encore pour renverser la loi qu'ils ont comme vous le devoir de respecter.

Quoi alors ? Ne rien faire, ou parlementer avec l'évêché ? — Mais oui, c'est cela, tout à fait. Il faut parlementer avec l'évêché. *Patet.*

L'évêché ne vous approuvera pas, c'est certain. Alors, vous vous en tiendrez à l'autre branche de l'alternative : vous ne ferez rien de plus que ce que vous pouvez faire physiquement et moralement.

Ne trouvez-vous point sage ce parti, prudente et reposante cette solution ? Vous n'êtes ni Pape, ni évêque, mais curé ; rien de plus. Soyez donc curé et restez-en là ! Laissez aux supérieurs hiérarchiques leurs responsabilités, et ne commettez pas la faute d'engager la vôtre là où il vous est interdit de la risquer. A chacun son terrain et sa besogne, après tout.

Mais le troupeau souffrira... — Et après ? Où avez-vous appris qu'un curé doit, à lui seul, éviter au troupeau toutes les avanies éventuelles possibles ? La théologie morale, le droit, les statuts diocésains, etc., font le partage net de celles qui incombent à sa vigilance et des autres qui la dépassent. Qu'il se tienne donc sur son terrain : tel le parfait curé ! et se garde indiscrètement d'en sortir, quoi qu'il arrive, puisque ce qui arrivera alors, il n'a pas à l'empêcher, ni à s'en repentir, comme de faute personnelle.

Notez, pour mieux faire entendre la solide philosophie de la présente réponse, notez que l'autorité morale de la loi profite du sacrifice des intérêts particuliers et que le conflit, disons le parallèle des deux biens en présence — le bien particulier de quelques fidèles, et le bien social général de la loi respectée — oblige à conclure en faveur du plus grand, du plus digne, du plus fort, qui est le bien commun. Pas de loi, pas d'ordre social : anarchie !

Avec la suppression des règlements supérieurs par voie de décision privée, plus de loi ! .. Concluez !

Dites donc vos deux messes au mieux des intérêts en cause. Pour la troisième, gardez-vous-en bien avant d'avoir consulté l'évêché, auquel il appartient de demander à Rome un indult à cet effet,... indult qu'il n'obtiendra pas !

Q. — Un jeune médecin, irréligieux, mais très courtois, intelligent, ancien interne des hôpitaux, a dit à son curé : « Un malade atteint de fièvre typhoïde ne doit absorber que des *liquides*, et des liquides *aseptisés*. C'est une théorie médicale devenue absolument sûre. *La moindre infraction à cette règle est une sorte de suicide*. Donc un malade atteint de fièvre typhoïde ne doit pas communier. C'est ce que j'ordonnerais le cas échéant, et si le malade allait contre, je l'abandonnerais. »

1° Quelle est la valeur de cette théorie médicale ?

2° Si cette théorie est vraie :

a) Le prêtre doit-il exhorter le malade à communier ?

b) Doit-il lui donner la communion, si le malade la demande spontanément ?

R. — Ad I. Nous avons demandé la réponse à un médecin non moins intelligent que celui dont vous parlez. La voici :

L'alimentation des typhiques par des liquides exclusivement a été admise pendant longtemps sans conteste. Cependant en 1900 M. Vaquez, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, dans une communication à la Société médicale des hôpitaux, montrait les inconvénients qui résultaient pour ces malades d'une alimentation insuffisante, et il préconisait un régime plus en rapport avec leurs besoins. Récemment, la question a été reprise par Morichau Beauchant, de Poitiers (*Archives médico-chirurgicales de province*, n° 12, 15 déc. 1909), qui montre les grands avantages d'une diète *plus libérale*, laquelle d'ailleurs est de plus en plus appliquée dans les pays étrangers.

Voici quelques passages de ce régime :

« Le lait, sauf le cas où il n'est pas digéré, doit entrer dans sa composition. Il est donné pur si les malades le préfèrent, ou additionné d'une petite quantité de café. On peut le couper avec de l'eau d'orge ou de riz, ou le mélanger avec une petite quantité de farine de céréales, orge, riz, etc., ou un peu de pâte, ce qui le rend plus facile à digérer.

« En dehors du lait, il y aura intérêt à donner une ou deux fois chaque jour du bouillon, fait avec des légumes ou avec du poulet ou même avec des pieds de veau. Le bouillon ne sera pas donné clair, mais on y ajoutera, en augmentant prudemment les doses, des pâtes ou des farines de céréales. Celles ci pourront également être données sans lait ni bouillon, sous forme de soupes.

« On pourra également prescrire des œufs, trois ou quatre par jour. Ils seront pris crus ou battus dans un peu d'eau, au besoin avec du sucre et quelques gouttes de rhum ou de cognac. On peut aussi les mêler à du lait ou à du bouillon. Certains auteurs ne voient pas d'inconvénients à les donner à la coque. »

Les médecins qui ont ainsi nourri leurs malades avec une diète mixte appropriée à leurs besoins, sont unanimes à reconnaître les bons effets qu'ils ont obtenus.

Du côté du tube digestif, la langue se nettoie et reste humide. L'appétit, faible les premiers jours, devient plus satisfaisant par suite de l'alimentation plus abondante ; les nausées et les vomissements sont moins fréquents ; le ballonnement du ventre, si habituel chez les malades nourris exclusivement au lait, fait ordinairement défaut. Les complications intestinales les plus redoutées et les plus redoutables : hémorragies, perforations intestinales, péritonites, sont plutôt moins fréquentes, ainsi qu'en témoignent les statistiques. L'état général n'est pas moins heureusement modifié, et si la durée totale de la maladie ne paraît pas sensiblement abrégée, du moins le patient entre en convalescence sans cet amaigrissement, cet épuisement qui en font une proie toute désignée pour les infections ultérieures. La convalescence enfin est remarquablement rapide.

La diète libérale chez les typhiques doit donc être considérée comme un progrès sérieux dans le traitement de cette maladie, et les médecins qui ont fait l'essai de nourrir plus abondamment leurs malades ne retournent plus volontiers à l'ancienne méthode.

Ad II. Tirez vous-même la conclusion.

Q. — Abonné à l'*Ami*, je me permets de lui demander un peu de lumière au sujet de la réponse à fournir à cette question :

Nonne cum uxoribus virorum onanistarum severius agere conveniret ?

Veuillez me donner un petit schéma de réponse, ou m'indiquer une source où je pourrais puiser.

R. — Nous n'apercevons pas bien nettement la raison d'être d'une question ainsi posée. La difficulté de l'onanisme est traitée dans toutes les théologies morales, avec un luxe suffisant de détails pour que le confesseur n'ait plus grand' chose à apprendre, en dehors de là, sur les solutions pratiques du problème fameux. Quant à décider entre la *sévérité* et la *bénignité*, c'est encore une affaire très suffisamment élucidée dans les morales. Quiconque en a retenu les principes saura *data opportunitate* les appliquer comme il peut convenir. Et l'on sait que les principes de la théologie morale donnent eux-mêmes toute latitude utile pour être plus sévère ou plus large suivant les exigences des circonstances.

Le rédacteur de la question susdite a-t-il voulu viser une hypothèse « locale » qui commande plus de sévérité ? Alors c'est une casuistique particulière, à résoudre d'après les données du milieu.

A-t-il eu, peut-être, dans la pensée la vision des désordres croissants que l'immoralité de l'onanisme cause à la société ? Alors c'est la controverse générale et commune qui est en cause. Mais, quelque sévères qu'on les veuille en thèse spéculative, les solutions pratiques à adopter *quoad uxores* reste-